

La végétation du Parc de Brière

par Pierre DUPONT

Le Parc Naturel Régional de Brière recouvre un vaste territoire de Loire-Atlantique. Le cœur du Parc, la zone particulièrement originale qui a motivé sa création est le marais indivis de Grande Brière.

Mais la Brière n'est pas tout le Parc, comme on a trop tendance à le croire. Celui-ci suit la limite du Morbihan sur une vingtaine de kilomètres, débordant même la route de Nantes à Vannes.

Il comprend des forêts, des landes, des marais variés, des zones rocheuses et même, bien qu'il n'atteigne pas le littoral, quelques marais salants.

Le Parc Naturel de Brière possède donc une végétation particulièrement variée. Bien sûr, nous insisterons sur la Grande Brière qui représente une de ces « cathédrales vivantes », un de ces éléments qui, au même titre que les temples de la Grèce antique, font partie du patrimoine inaliénable de l'humanité et que l'on ne saurait, sous aucun prétexte, faire disparaître. Mais nous donnerons aussi un aperçu de la végétation du reste du Parc.

LA FLORE : UN CARACTERE TRES ATLANTIQUE NUANCE PAR DES INFLUENCES VARIEES

Le Parc de Brière appartient à ce que les phytogéographes appellent le secteur franco-atlantique, partie centrale du domaine atlantique européen qui correspond aux territoires les plus océaniques s'étirant du nord du Portugal au sud-ouest de la Norvège.

Il est donc normal que l'on y rencontre diverses espèces caractéristiques des pays atlantiques. Ce sont d'abord les plantes de landes dont tout le monde connaît l'aspect physiologique : ajoncs, genêts, bruyères sur lesquelles nous reviendrons plus bas. Certaines possèdent un intérêt tout particulier du fait de leur rareté ou du fait qu'elles atteignent leur limite dans la région.

C'est le cas de l'ail des landes, *Allium ericetorum*, dont les élégantes ombelles à fleurs blanc-jaunâtre décorent au début de l'automne quelques landes humides des environs d'Herbignac. Cette espèce existe en Espagne atlantique, dans les Pyrénées occidentales et le sud-ouest de la France jusqu'en Charente-Maritime. Les quelques localités du Parc de Brière sont tout à fait isolées

puisqu'elles sont situées à vol d'oiseau à plus de 200 km des plus proches de Charente-Maritime.

Une très belle asphodèle, *Asphodelus arrondeaui*, appartient comme l'ail à la famille des Liliacées. Ses hampes élevées portant de nombreuses fleurs d'un blanc-rosé ornent quelques landes des environs de Guérande (mais toutes, semble-t-il, légèrement à l'extérieur des limites du Parc). On a cru longtemps que cette plante était spéciale à la Bretagne où la plupart de ses localités sont situées dans le Morbihan. Mais nous l'avons découverte voici plusieurs années en quelques points de l'extrême nord-ouest ibérique. C'est de toute manière, une espèce fort rare.

Les lieux humides et les marais possèdent, bien sûr, un fort contingent d'espèces atlantiques. Nous nous bornerons à en citer deux de la famille des Ombellifères.

L'une, de taille élevée, dépasse parfois un mètre. Elle possède des feuilles profondément divisées en lanières linéaires. Elle est fréquente en certains points des marais, particulièrement parmi les « touradons » de *Carex*. C'est *Peucedanum lancifolium* qui, comme l'asphodèle, n'existe au monde qu'en Bretagne et dans le nord-ouest de la péninsule ibérique. La Grande Brière représente la limite sud-est de son aire française.

L'autre au contraire est très petite, plus ou moins couchée à la surface du sol, ne dépassant pas une dizaine de centimètres. Son nom latin est *Thorella bulbosa*. Tiges et feuilles sont filiformes, ces dernières découpées en quelques lanières ; les ombelles sont minuscules. Bref, il s'agit d'une de ces « petites plantes qui ne servent à rien » ! Et pourtant, a-t-on le droit de s'en désintéresser ? D'un point de vue scientifique, son intérêt est indéniable. Non seulement c'est une espèce rarissime n'existant qu'en quelques points du Portugal, de la région landaise et en Grande Brière (elle existait aussi dans la Brenne où elle n'a pu être retrouvée récemment) mais, parmi la famille des Ombellifères, elle se distingue de toutes les autres par des caractères très particuliers. En outre, en Grande Brière, elle caractérise le groupement végétal selon nous le plus original et le plus digne d'intérêt. Enfin toute plante, si humble soit-elle, peut recéler en elle (on connaît de multiples exemples) quelque substance ignorée qui se révélera un jour précieuse pour l'homme lui-même, cet homme qui du reste a des devoirs envers toutes les espèces qui, à côté de lui, peuplent notre planète.

D'autres atlantiques mériteraient certes d'être citées, mais ces quelques exemples suffiront à montrer aux non spécialistes la signification de leur présence.

Bien d'autres plantes intéressantes existent dans le Parc de Brière. Des influences méridionales se manifestent, influences déjà constatées pour *Allium ericetorum* et *Thorella bulbosa* qui possèdent ici leurs dernières localités vers le Nord. De même la bruyère à balais *Erica scoparia* (la bruyère de grande taille à petites fleurs verdâtres printanières) est ce qu'on appelle une méditerranéenne-atlantique, étant répandue dans la région méditerranéenne et dans le sud du domaine atlantique. Elle possède quelques localités sur le pourtour de la Brière et surtout dans le secteur Herbignac-Assérac où elle abonde par places. Cette bruyère atteint sa limite extrême de répartition légèrement au-delà de la Vilaine.

En sens inverse, des espèces nordiques ou continentales devenant très rares vers l'Ouest ou le Sud trouvent dans le milieu

marécageux des conditions qui leur sont favorables. C'est le cas de la stellaire des marais *Stellaria palustris* ou de *Carex lasiocarpa*.

Enfin, pour des raisons diverses, de nombreuses plantes sont dignes d'intérêt. Bornons-nous à une petite et une grande : la pilulaire, *Pilularia globulifera*, minuscule fougère du bord des eaux à feuilles filiformes, à aire européenne occidentale quoique non atlantique et *Myrica gale* (« laureau » au lac de Grand-Lieu, « avorte » en Brière), arbuste très aromatique des marais tourbeux dont l'aire de répartition se situe dans les parties à climat le plus océanique du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

A toutes ces espèces, bien de chez nous, se sont ajoutées quelques « étrangères » souvent banales, mais parfois intéressantes ; c'est le cas de *Cotula coronopifolia*, Composée sud-africaine que nous avons rencontrée en quelques points de la partie salée de la Brière aux environs de Trignac ; sa naturalisation en France n'avait été notée jusqu'ici que dans des marais salés bordant des rivières des Côtes-du-Nord.

LA VEGETATION DE LA GRANDE BRIERE

Celui qui traverse rapidement la Brière au long de la route de Montoir à La Chapelle-des-Marais, celui qui tente d'y pénétrer au Nord au niveau des Fossés-Blancs et même celui qui, à partir des curées de Saint-Joachim, va se promener en chaland dans la partie orientale de la Brière indivise, retire trop souvent l'impression d'une grande monotonie. Il en est de même en quelques autres points d'accès et l'approche de la Brière, il faut bien le constater, est souvent décevante pour le touriste moyen.

L'immensité des roseaux paraît impénétrable. Certes, la grande roselière n'est pas dépourvue de charmes pour celui qui s'y aventure. Mais le roseau est l'une des plantes les plus banales du monde et si la Brière n'était qu'une vaste mer de roseaux, son intérêt biologique serait presque nul.

Cette importance du roseau dans le paysage est hélas ! récente ; nous reviendrons sur ses causes et sur les dangers d'une extension plus grande. Mais, contrairement à des affirmations fréquentes, l'envahissement est loin d'être total. En bien des points de toute la bordure occidentale, on constate une grande variété dans le paysage végétal.

La diversité des groupements est même tout à fait remarquable. Nous nous bornons ici à décrire les principaux aspects physionomiques. Les spécialistes trouveront les précisions dans la monographie détaillée de la végétation de la Brière que nous publierons ultérieurement.

1. — *Aperçu schématique de la succession des groupements végétaux dans l'ouest de la Grande Brière.*

Nous décrirons d'abord une succession « idéale » à un endroit où les parties externes sont bien dégagés, à partir de la terre ferme ou de la bordure d'une butte jusqu'au niveau des plans d'eau permanents.

En un certain nombre de points (La Tranchée, Tréhé par exemple) la dernière formation terrestre rencontrée est une *lande* où dominent l'ajonc nain et les bruyères : bruyère cendrée, bruyère

ciliée, callune, rarement bruyère à balais ; le genêt d'Angleterre s'y trouve en quelques points. Au voisinage de petits bois qui demeurent, on y trouve parfois au bord des chemins quelques plantes de la chênaie comme le millepertuis élégant *Hypericum pulchrum*.

On passe ensuite à des prairies plus ou moins tourbeuses inondées seulement lors des plus hautes eaux hivernales, avec quelques plantes atlantiques comme *Cirsium anglicum*, petit chardon à capitules purpurins, qui forme en certains endroits de vastes peuplements ou l'Ombellifère *Carum verticillatum*. Plus rarement y viennent les belles fleurs bleues de la lobélie brûlante, *Lobelia urens*. Les chemins tassés où stagnent longuement des flaques, possèdent de minuscules espèces fort intéressantes comme les Gentianacées des genres *Cicendia* et *Microcala*. Parfois ces prairies humides ont une flore beaucoup plus banale, avec la dominance des grands joncs comme *Juncus effusus*.

On trouve ensuite le groupement le plus intéressant de la Brière, où domine un petit scirpe d'une vingtaine de centimètres de hauteur, *Scirpus multicaulis*. Celui-ci possède de nombreux chaumes cylindriques en touffes formant de véritables gazons élevés. On trouve souvent avec lui le millepertuis des marais *Hypericum helodes* à tige et feuilles très velues et à fleurs jaunes, ainsi que *Hydrocotyle vulgaris*, Ombellifère à feuilles rondes qui n'est d'ailleurs pas caractéristique de l'association car on le retrouve à presque tous les niveaux du marais. C'est là aussi que l'on rencontre *Thorella bulbosa* dont nous avons souligné plus haut l'intérêt.

Parmi les nombreuses espèces que l'on trouve à ce niveau, citons un gaillet à distribution méditerranéenne-atlantique, *Galium debile* qui forme parfois des gazons denses et *Alisma ranuncu-*



Feuilles de *Hydrocotyle vulgaris*

(Photo P. Dupont)

loides avec ses trois pétales d'un rose-mauve clair. Irrégulièrement réparti, le mouron délicat *Anagallis tenella* mêle parfois aux *Thorella*, surtout vers Saint-André-des-Eaux, ses corolles d'un rose tendre.

La largeur occupée par cette zone est très variable selon les endroits, quelques mètres seulement dans les parties plus ou moins abandonnées et envahies par le roseau ou les touradons de *Carex*. Mais il arrive parfois, en particulier dans les zones pâturées ou régulièrement faucardées, qu'elle s'étende jusqu'à des niveaux encore inondés en été.

L'aspect de cette ceinture de scirpes est, selon nous, l'un des plus attachants de Brière, surtout lorsqu'elle s'étale en bordure des « piardes » ou lorsqu'elle est parsemée de quelques zones plus basses, de quelques trous d'eau où se trouvent des touffes d'espèces de plus grande taille. A la fin de l'été et en automne, les chaumes prennent une teinte d'un brun orangé et, lorsque l'eau les recouvre à demi, il se dégage de ces étendues une infinie poésie.

D'un point de vue scientifique, non seulement c'est le groupement végétal le plus original, mais c'est aussi le plus riche en ce qui concerne la faune et nous renvoyons à l'article de P. CONSTANT sur son intérêt ornithologique.

Dans les parties les plus basses de cette zone, plus spécialement au niveau de petites dépressions, on trouve des peuplements très denses du scirpe flottant, *Scirpus fluitans* ; certains trous d'exploitation de tourbe sont aussi envahis par cette espèce qui y forme des peuplements d'un vert très clair : indication physiologique fort précieuse si l'on ne désire pas voir ses bottes remplies d'eau !

Une autre zone, du reste assez discontinue et manquant en bien des points, est caractérisée par un autre scirpe à chaumes plus épais et un peu plus élevés, le scirpe des marais *Scirpus palustris*. Il préfère les endroits vaseux, abonde en certains points remués par la fréquentation du bétail, mais aussi au niveau d'anciens trous de tourbe ou d'anciennes curées en voie de colmatage. Dans les endroits où la vase est la plus molle, il est fréquemment accompagné d'une espèce à tige creuse et épaisse, à feuilles étroites et verticillées, *Hippuris vulgaris*.

Bien souvent, cette zone étant absente, celle à *Scirpus multicaulis* est directement suivie par la zone à *Carex elata* (*Carex stricta*). C'est une plante très robuste, à tiges de 50 à 80 cm, munies de feuilles longues et nombreuses. Elles sont très serrées, formant de puissantes touffes dont la hauteur s'élève peu à peu, les « touradons » que les Briérons qualifient de « bosses de laiche ». Ces touradons, devenant de plus en plus denses et fermes, s'élevant de plus en plus, participent de manière très efficace au comblement du marais et sont, avec le roseau, les principaux responsables de son amenuisement. Mais l'aspect des innombrables bosses s'élevant au-dessus de l'eau est des plus curieux et la marche à travers cette formation est toujours pleine d'imprévu.

On approche des « piardes », c'est-à-dire des plans d'eau à peu près permanents. C'est alors, lorsqu'il n'a pas envahi les groupements voisins, que se rencontre, à la place qui lui convient le mieux, le roseau, *Phragmites communis*, qui forme des peuplements particulièrement denses que l'on qualifie de roselière ou de phragmitaie. Le roseau est loin d'être seul. Quelques autres grands hélrophytes (plantes croissant dans la vase, la base plus ou moins longtemps immergée) l'accompagnent. Citons la renoncule grande



Roseau envahissant une zone à *Scirpus multicaulis* en bordure d'une piarde
(Photo P. Dupont)

douve. *Ranunculus lingua* avec ses fleurs jaunes s'épanouissant en juillet, le pigamon *Thalictrum flavum*, une grande Ombellifère *Sium latifolium* ; le vulgaire liseron des haies *Convolvulus sepium* est fréquent dans cette formation. Lorsque la phragmitaie atteint son optimum, la taille des roseaux est couramment de 2,50 m. Aucun repère lorsqu'on y circule et il est aisé de s'y égarer, même lorsqu'on possède une très bonne connaissance des lieux.

Lorsqu'on arrive en bordure des « piardes » aux endroits où, même en été, l'eau ne se retire que rarement, domine une nouvelle espèce sociale, la massette ou « chandelle de loup », *Typha angustifolia* aux longues feuilles linéaires. Cette espèce est beaucoup plus répandue en Brière que sa proche parente *Typha latifolia* qui forme cependant en certains points des peuplements presque purs. Peu d'espèces accompagnent ordinairement la massette, du moins parmi celles de grande taille. On trouve souvent à la base une très belle Primulacée à fleurs roses et feuilles profondément découpées, *Hottonia palustris* qui fleurit au printemps lorsque le niveau de l'eau est encore assez élevé et qui peuple aussi certains fossés.

Enfin, en bordure de l'eau ou en ilots au milieu des « piardes », on trouve le « jonc » qui est en fait un nouveau scirpe, mais de taille élevée puisqu'il atteint deux mètres, le scirpe des lacs *Scirpus lacustris* que l'on récolte en certains points pour la confection des toits de chaume.

Au-delà, ce sont les associations aquatiques que nous ne décrivons pas en détail mais qui sont très riches et variées. Myriophylles, Cératophylles, Utriculaires, Renoncules aquatiques, Potamots divers, *Najas*, *Hydrocharis* abondent plus ou moins selon les endroits. Une des espèces les plus fréquentes, la plus belle du point de vue physiologique, est le nénuphar blanc *Nymphaea*



Massette (*Typha angustifolia*) et « jonc » (*Scirpus lacustris*)

(Photo P. Dupont)

alba dont les grandes fleurs aux multiples pétales d'un blanc pur couvrent par centaines certaines « piardes ».

2. — *Principales variations dans l'ouest de la Grande Brière.*

La description qui précède est en fait très schématique. En raison d'un microrelief qui échappe souvent, à la faveur d'anciens



Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*)

(Photo P. Dupont)

trous de tourbe, en raison des modes variés d'exploitation, du plus ou moins grand état d'abandon, tous les groupements ainsi décrits se trouvent souvent imbriqués et la marche en Brière n'en présente que plus de charme.

Il y a en outre des variations multiples. Parmi les espèces fréquentes que nous n'avons pas citées, indiquons l'iris jaune *Iris pseudacorus*, le lysimache *Lysimachia vulgaris*, *Potentilla anserina*, divers *Oenanthe*, le gaillet des marais *Galium palustre*, une véronique *Veronica scutellata*, l'épiaire des marais *Stachys palustris*, la scutellaire *Scutellaria galericulata*, la patience d'eau *Rumex hydrolapathum* avec ses feuilles gigantesques, le rubanier *Sparganium ramosum* surtout au niveau des curées comblées ou d'anciens trous de tourbe ; enfin le « ros » *Cladium mariscus* qui s'installe par taches compactes, avec ses tiges dépassant largement deux mètres et ses feuilles extrêmement coupantes ; d'après les anciennes descriptions, le « ros » était plus répandu autrefois où on l'utilisait pour certains toits de chaume ; mais c'est une espèce très sensible au feu qui souffre du passage trop fréquent des incendies.

Il y a aussi bien d'autres espèces qui n'intéressent que les spécialistes ; la famille des Cypéracées est particulièrement bien représentée avec les *Carex* et les *Scirpus* ; aux espèces de scirpes déjà citées, on peut ajouter *Scirpus maritimus* qui peuple des curées en voie de comblement et d'anciens trous, surtout vers le sud de la Brière, *Scirpus tabernaemontani*, *Scirpus uniglumis*... et il conviendrait de compléter la liste avec des espèces de taille réduite.

Il est fréquent que, à la limite des buttes et des parties mouillées, se trouve une ceinture de chardons, *Cirsium arvense* surtout. Bien plus intéressante est la présence au même niveau du jonc maritime *Juncus maritimus* que l'on ne trouve ordinairement que sur sol nettement salé. Sa présence est tout à fait normale dans les parties salées du sud de la Brière, mais on le trouve même vers le Nord, en particulier autour de la Butte aux Pierres où il se localise à la limite des plus hautes eaux ; à la Butte au Trésor, il forme une ceinture à peu près continue de un à dix mètres de large. Il est probable que, à l'époque où la communication avec la Loire n'avait pas été interrompue, la Brière était de temps en temps envahie jusqu'à ce niveau par l'eau salée lors des grandes marées de la fin de l'été. La bordure de la butte étant atteinte au moment où l'eau était la plus salée mais ne se trouvant inondée en hiver que pendant une très courte période, le sel déposé à ce niveau n'a été que partiellement éliminé.



Une piarde entourée de roseaux ; quelques saules à l'arrière-plan

(Photo P. Dupont)

A la fin de l'été, une végétation assez curieuse de plantes annuelles couvre les zones vaseuses desséchées ; on peut y noter divers chénopodes et, en certains points, des *Bidens* ou des *Cyperus*.

Le roseau commun *Phragmites communis*, quoique moins abondant qu'en d'autres points de Brière, a hélas ! tendance, en bien des endroits, à devenir envahissant. Il en est de même, aux niveaux les plus élevés inondés en hiver, d'un autre roseau plus grêle, *Phalaris arundinacea*, qui se distingue surtout par la véritable ligule qui existe à la base du limbe alors que celle du *Phragmites* est réduite à une rangée de poils.

Sur la bordure, certaines zones tourbeuses sont parfois envahies de « guinche » *Molinia caerulea*. Enfin, certaines parties de cette bordure se trouvent abondamment peuplées par le petit arbuste odorant dont nous avons parlé au début, *Myrica gale*. Celui-ci est particulièrement abondant au niveau du Bois de l'Île.

D'autres arbustes peuvent s'installer en Brière dans les zones en voie de comblement. C'est le cas de la bourdaine *Rhamnus frangula* et surtout du saule cendré *Salix atrocinerea*. Celui-ci s'installe par-ci par-là en individus isolés ; il se trouve souvent sur les déblais en bordure des canaux ; il est assez abondant par places.

Tels sont les principaux aspects de la végétation qui donnent à la partie occidentale de la Brière, particulièrement au voisinage des zones encore pâturées, une grande diversité.

3. — *Autres aspects de la végétation de la Brière et des marais limitrophes.*

Cette diversité est beaucoup plus grande si l'on considère l'ensemble du marais. *La partie méridionale, aux environs de Trignac, Montoir, Saint-Malo-de-Guersac, possède un sol nettement salé.* Autrefois, les prés humides qui s'y trouvent étaient régulièrement immergés lors des grandes marées. Ils doivent à la présence du sel leurs qualités d'excellents pâturages, pâturages hélas ! menacés en dehors de ceux de la Brière indivise par l'urbanisation et l'industrialisation de tout le secteur. Mais, maintenant que les écluses de Méan et du Pont-de-Paille empêchent la remontée de l'eau salée, peu à peu les espèces les plus maritimes disparaissent.

Il en subsiste toutefois un certain nombre. Citons plus particulièrement deux trèfles de grande taille, *Trifolium maritimum* et *Trifolium resupinatum*, un jonc *Juncus gerardi*, un vulpin *Alopecurus bulbosus*, l'orge maritime *Hordeum maritimum*. Mais les plus exigeantes en sel comme *Triglochin maritimum* ou *Aster tripolium* dont GADECEAU, en 1923, notait l'existence jusqu'au pont de Rozé, semblent avoir disparu. Elles subsistent cependant en abondance en dehors de la Brière indivise dans les zones encore soumises aux marées de la Loire comme les *marais de Priory* où l'on peut noter aussi *Armeria maritima*, *Lepturus incurvatus*, *Polygonum maritimum*. Celui-ci, au siècle dernier, était noté commun en Brière par LLOYD : on voit à quel point l'influence du sel a diminué et c'est tout à fait dommage.

D'un point de vue physiologique, la présence de tamaris *Tamarix anglica*, par pieds isolés ou en haies, caractérise bien la partie salée. De même la guimauve *Althaea officinalis* y abonde ; mais on la retrouve par places dans le reste de la Brière, surtout au bord des chemins et des canaux. Une petite Primulacée à fleurs blanches, *Samolus valerandi*, abondante dans la zone salée, remonte aussi vers l'intérieur surtout en bordure des canaux.

A l'extrême Nord, le sol de la Brière est très acide et l'on y trouve même quelques sphaignes bien que, à la suite de GADECEAU, il soit devenu classique de dire que la Brière en est dépourvue. Ces sphaignes sont beaucoup plus abondantes en dehors de la Brière indivise à l'est de Camer et Camérin en direction du canal de la Boulaie.

Les marais qui continuent la Brière vers le Nord, au-delà de la route Herbignac - La Chapelle-des-Marais, possèdent, outre quel-

ques sphaignes et de vastes formations de molinie, d'assez nombreuses linaigrettes *Eriophorum angustifolium* qui décorent à la fin mai de leurs houpettes blanches les marais de Thora et du Gué.

Les marais des environs de Saint-Joachim sont nettement moins intéressants que ceux de la Brière occidentale. D'une part les îles, entièrement habitées et cultivées sont ceinturées de canaux et les niveaux de transition entre milieux terrestres et marécageux sont très mal représentés ; d'autre part l'envahissement par le roseau est ici beaucoup plus avancé.



Guimauve, abondante surtout dans les zones salées

(Photo P. Dupont)

Les marais de la Boulaie devaient être autrefois très analogues à ceux de la Brière indivise. Malheureusement, les travaux entrepris depuis fort longtemps, les ont quadrillés de nombreux fossés de drainage qui leur ont fait perdre l'essentiel de leur intérêt. Leur valeur agricole, comme il arrive trop souvent, n'en est pas plus grande pour cela ; de grandes surfaces abandonnées sont aussi envahies par le roseau. Par-ci par-là, dans les zones assez humides encore fauchées ou parcourues par le bétail, on trouve

des vestiges de l'ancienne végétation ; *Thorella bulbosa* en particulier y est devenu très rare.

Les marais de la Petite Brière, au niveau de Saint-Malo-de-Guersac, sont également assez transformés ; la végétation des diverses parcelles y varie beaucoup selon le mode d'exploitation. Une Composée intéressante peut y être signalée, *Inula britannica*.

Nous laissons ici de côté la végétation des buttes qui restent émergées lors des plus hautes eaux.

Terminons par quelques mots sur les *causes de l'envahissement par le roseau*. Elles résident surtout dans l'abandon progressif des modes d'exploitation traditionnels. Au niveau des buttes et des parties externes, la cause principale est la diminution progressive du pâturage. Du nord au sud, de l'est à l'ouest de la Brière et des marais voisins, il est possible de voir, côte à côte, parcelle pâturée et parcelle abandonnée : il y a toujours beaucoup moins de roseau, parfois pas du tout, dans la première.

Par exemple, la butte à la Nonne, abandonnée depuis une dizaine d'années, est couverte presque entièrement dans sa partie élevée d'une végétation dense d'armoises et de chardons, cependant que le roseau a pratiquement envahi tout le pourtour. La butte de Terre où ne passent plus qu'occasionnellement quelques vaches venant de Prin-Bergère est totalement envahie. Au contraire, les zones très pâturées comme le Grand-Charreau en sont à peu près totalement dépourvues.

Sur la périphérie des plans d'eau, c'est le défaut de faucardage qui est en cause. Le roseau possède une amplitude écologique remarquable. Il peut aussi, comme les massettes, envahir ces zones et accélérer leur comblement. Seul un faucardage régulier menant à l'épuisement des rhizomes est capable de limiter sa progression, puis de le faire reculer. La régularisation du niveau des eaux, favorisant la stagnation, intervient aussi dans le comblement.

Nous examinerons les conséquences de cet envahissement dans l'article, rédigé en collaboration avec P. CONSTANT, qui clôturera ces études sur la Brière.

LA VEGETATION DU RESTE DU PARC

Il y a quelques *forêts et bois* dans le parc. Non seulement ce sont des propriétés privées, mais il est interdit d'entrer dans la plupart et elles sont parfois murées ou grillagées. C'est le cas de la principale, la forêt de La Roche-Bernard (ou forêt de la Bretèche). Celle-ci est la plus intéressante par sa végétation. Le chêne sessile en est l'essence dominante, mais il y a quelques massifs de hêtres. Chêne pédonculé et châtaignier s'y mêlent, surtout sur la périphérie. Le bouleau se trouve dans les parties claires. Certaines portions sont reboisées en pin maritime.

On trouve en sous-bois le houx, le chèvrefeuille, les espèces habituelles de la chênaie comme *Hypericum pulchrum* et *Teucrium scorodonia*. L'aspérule odorante, compagne habituelle du hêtre, très rare dans la région, y est signalée.

Quelques beaux exemplaires de chêne tauzin se trouvent sur les lisières sud-ouest de la forêt. Cet arbre, fréquent dans l'ouest et le centre de la péninsule ibérique et en certains points du Bassin aquitain, atteint ici sa limite extrême dans la région.



En bordure de la Butte-aux-Pierres, vaches s'abreuvant dans la Curée de Saint-Lyphard.

(Photo P. Dupont)

Sous les pins maritimes, on trouve habituellement des espèces de landes. Une petite Liliacée à distribution atlantique méditerranéenne, *Simacthis planifolia*, est très abondante en certains points et émaille au mois de mai le sous-bois de ses corolles blanches.

Le bois de la Madeleine, à l'ouest de Pontchâteau, possède les mêmes essences sauf le hêtre. Les autres bois qui se situent surtout aux environs d'Herbignac, possèdent chêne pédonculé et châtaignier mais, dans la plupart des endroits, ces arbres ont été remplacés par le pin maritime. Certaines landes, de leur côté, ont été enrésinées par cette essence.

La digitale pourpre, comme dans tout le Massif armoricain, est commune en lisière des bois et au long des haies et talus.

Les landes étaient autrefois nombreuses dans la partie nord. Beaucoup ont été défrichées, mais il en reste encore un peu partout quelques étendues. Les bruyères citées sur le pourtour de la Brière y existent partout ; la bruyère à balais est particulièrement abondante aux environs d'Assérac. L'ajonc nain, l'ajonc d'Europe, le genêt à balais existent également partout. On y trouve assez souvent une gentiane qui fleurit à la fin de l'été, *Gentiana pneumonanthe*. Rappelons la présence de l'intéressant ail des landes *Allium ericetorum*.

Il s'agit surtout de landes sèches et de landes mésophiles. Les landes humides tourbeuses sont peu nombreuses ; on les trouve surtout aux environs de la forêt de La Roche-Bernard avec des sphaignes, la bruyère *Erica tetralix*, des linaigrettes, des *Drosera*, *Rhynchospora alba*, *Narthecium ossifragum* très belle Liliacée à fleurs jaunes, malheureusement très raréfiée dans la région.

Les affleurements rocheux se trouvent surtout vers Guérande et vers La Roche-Bernard. La lande les ceinture souvent ; une plante grasse y est fréquente, *Sedum anglicum* ; on y trouve parfois un millepertuis à répartition atlantique, *Hypericum linarifolium*.

A l'extrémité nord du Parc, aux portes de La Roche-Bernard, se trouve autour de l'étang du Rodoir et du ruisseau qui l'alimente un ensemble de sites très pittoresques où alternent landes, rochers et quelques bois de pins. Le relief est assez accusé. C'était un lieu idéal, du fait de sa proximité avec un centre touristique et du fait que sa richesse scientifique paraît limitée, pour être discrètement aménagé en vue de son ouverture au public. Mais sans doute est-il déjà trop tard car des résidences secondaires s'y installent. A signaler en bordure de l'étang du Rodoir une large grève à *Littorella lacustris*.

Quelques autres étangs se trouvent dans le Parc, pour la plupart artificiels, mais nous avons assez parlé de la végétation des lieux humides et aquatiques pour les laisser de côté.

Comme nous l'avons dit, des *marais salants* existent dans les limites du Parc. Celui-ci s'étend en effet vers l'Ouest jusqu'au tracé de la future « route bleue » qui coupera les marais à l'ouest de Pont d'Arm.

La vallée du Mès est bordée sur sa plus grande partie de marais et de prairies marécageuses. L'influence du sel s'y fait sentir à partir de Pompas et l'on retrouve alors les espèces signalées au sud de la Brière ou dans les marais de Priory.

Au niveau de Petit Arm, le caractère devient tout à fait maritime et l'on rencontre la plupart des espèces caractéristiques des marais salés comme les salicornes, les statices, *Armeria maritima*, *Obione portulacoides*, *Suaeda maritima*, *Bupleurum tenuissimum*, *Inula crithmoides*, *Glaux maritima*, etc.

Les marais salants, toujours en exploitation, commencent au niveau de la route Saint-Molf-Assérac. On retrouve sur leur bordure ou sur les levées la plupart des espèces que nous venons de citer. Quelques plantes d'eau saumâtre comme les *Ruppia* sont assez abondantes.

Ces marais salants situés dans le Parc ne représentent qu'une partie de l'ensemble Mesquer-Saint-Molf-Assérac qui est le plus septentrional encore en exploitation.

On connaît la grave crise que traversent actuellement les marais salants de la presqu'île guérandaise et les menaces que font peser sur eux des projets d'aménagement touristique mal compris. Espérons que le combat mené pour leur défense par les paludiers, par les Amis des Sites de la région de Mesquer, par la S.E.P.N.B. portera ses fruits et que, en particulier, on ne laissera pas disparaître les marais salants situés dans les limites du Parc.

Espérons que l'on saura sauvegarder de même l'ensemble du capital scientifique et culturel dont nous venons de voir quelques éléments.